

## Action Sociale

## Aide COVID 19

### L'IRCOM AGIRC ARRCO se mobilise pour ses ressortissants

*Face à la situation sanitaire et économique que traverse actuellement notre pays, l'action sociale de l'Ircom Agirc-Arrco, en cette période si particulière, se mobilise pour accompagner ses ressortissants (allocataires ou cotisants), par des actions individuelles.*

#### Les publics concernés

Tous les actifs salariés de droit privé ainsi que les dirigeants assimilés salariés qui exercent un mandat social car ils n'ouvrent pas de droit à l'assurance chômage.

#### Montant de l'aide

En fonction de la situation, cette aide peut atteindre 1 500 €.

#### Nature de la demande

Toute situation dégradée d'ordre financier du fait de la crise sanitaire.

#### Modalités d'attribution

Le demandeur contacte le service action sociale, par email ou téléphone, en laissant ses coordonnées (nom, prénom, N°SS+clé, N° de téléphone) pour exposer la nature de ses difficultés.

Il sera contacté en retour par un collaborateur de l'action sociale qui lui adressera un formulaire d'intervention sociale simplifié **après avoir vérifié que les difficultés exposées sont en lien avec la crise sanitaire actuelle** (selon les cas, démarche ECO simplifiée).

À réception des justificatifs, le demandeur devra :

- ▲ Remplir les documents reçus
  - ▲ Les retourner, accompagnés des pièces demandées
- par courriel :**  
**BG\_ACTION\_SOCIALE\_IRCOM@ircom-agirc-arrco.fr**  
**ou en les déposant dans la boîte aux lettres de l'institution**
- ▲ Attendre la réponse par courrier.

#### Justificatifs à fournir

- ▲ La Demande d'intervention sociale simplifiée COVID 19 dûment complétée dont l'attestation sur l'honneur qui précise sa situation et décrit les difficultés financières rencontrées ;
- ▲ Les 3 derniers bulletins de salaires ET/OU justificatifs de ressources de la personne prouvant l'activité partielle ;
- ▲ L'avis d'imposition ou de non-imposition 2019 sur les revenus 2018 ;
- ▲ Les justificatifs en lien avec les difficultés énoncées (**dépenses à engager ou des créances non acquittées**) ;
- ▲ RIB du demandeur ou du tiers.

